

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE

19 JUILLET 2011

Présents : MM. G. GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, ROUX, PELLISSIER,
LELONG, Mmes GATTEAU et GARDIOL

Représenté : Monsieur BODOT représenté par Madame Violaine GATTEAU,
Monsieur TRUCHON représenté par Monsieur DOTHEE

Absent : Mme ROHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DOTHEE

Ouverture de la séance à 14 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

Le compte-rendu est approuvé

1. CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE – REMPLACEMENT BRANCHEMENTS PLOMB – MESURES CONSERVATOIRES POUR LA FIBRE OPTIQUE

Suite au projet du renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie, remplacement des branchements plombs et les mesures conservatoires pour la fibre optique, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'analyse des offres de prestation des sociétés qui ont présenté une proposition pour ces travaux :

4 sociétés ou groupement de sociétés ont répondu à l'appel d'offres :

SOCIETES	Tranche ferme + option HT en €	Tranche conditionnelle + options HT en €	Note globale / 100
SOBEA/SOGEA	206 870.50	116 413.00	56.84
CISE TP	155 388.50	75 774.50	66.50
BIR	167 644.00	92 334.50	67.80
VEOLIA / SETA	169 026.25	86 952.75	89.20

La commission d'appel d'offres a étudié toutes ces propositions et a sélectionné VEOLIA - SETA qui a obtenu la meilleure note, et se trouve être le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition VEOLIA SETA d'un montant total de 255 979 € HT, tranche ferme + tranche conditionnelle + options.

Sachant qu'Alain TRUCHON, représenté par Monsieur DOTHEE, qui a pour employeur VEOLIA, n'a pas pris part au vote.

2. TAUX AVANCEMENT DE GRADE REDACTEUR

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 % l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, le principe de l'arrondi à l'entier supérieur est retenu ou la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Rédacteur	Rédacteur principal	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité, la proposition ci-dessus.

- POUR : 9
- CONTRE : 1

3. MODIFICATION REGLEMENT PISCINE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de modification du règlement de la piscine pour définir ses modalités de fonctionnement :

- l'accès
- le régime d'utilisation
- la sécurité
- les horaires d'ouverture

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur proposé.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUX a fait remarquer que le plan d'organisation des secours à la piscine n'était pas à jour.

Monsieur PIERQUIN a demandé qu'on organise un tournoi de tennis municipal.

Messieurs LELONG et PELLISSIER ont rappelé les problèmes de code de la route rencontrés au carrefour de la route d'Orsonville et de la rue du Parc.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion de concertation sera organisée fin août ou début septembre avec les habitants du lotissement du Parc et de la ferme d'Orsonville pour évoquer :

- Le problème du carrefour précédent
- La réfection de la clôture entre le parc et le lotissement
- Les filets entre le stade et le lotissement.

Séance levée à 16 H 05

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 20 juillet 2011

Le Maire

G. GATTEAU

Claude PIERQUIN

Philippe DOTHEE

Alain TRUCHON

Représenté par Philippe DOTHEE

Gerard ROUX

Alain BODOT

Représenté par Violaine GATTEAU

Christian PELLISSIER

Didier LELONG

Vilaine GATTEAU

Isabelle GARDIOL

Aurey ROHEL

Absente